



VILLE DE
GENÈVE

**Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse
du Conseil municipal**
Madame Anne MORATTI
Présidente

Genève, le 12 juin 2014

Objet

**Comptes 2013 – réponses aux questions de la Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse**

FV/IRP

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Pour donner la suite qui convient à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du 22 mai dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui nous ont été posées.

-oOo-

Question 1. Comptes du service de la petite enfance : est-il possible de disposer d'un détail des subventions accordées aux institutions de la petite enfance (Brochure : Comptes par politique publique, page 196, rubrique 365) ?

La rubrique 365 comprend les subventions allouées aux institutions de la petite enfance.

Le détail du compte figure ci-après :

Détail de la rubrique 365	Comptes	Budget	Ecart
Subventions aux IPE	2013	2013	
Subventions d'exploitation des IPE	75'788'000	75'337'000	451'000
Financement de nouvelles places en IPE	2'386'000	1'500'000	886'000
Structure de coordination des AFJ	26'886	1'000'000	-973'114
Travaux et acquisition de matériel des IPE	970'185	950'000	20'185
Restitution de subventions ordinaires (net)	-2'216'931	-1'100'000	-1'116'931
Autres organismes subventionnés	893'177	939'000	-45'823
Informatique	570'000	367'100	202'900
Autres	76'358'045	76'304'346	53'699
Total	78'417'362	79'593'346	-1'175'984

Subventions d'exploitation des IPE

La subvention allouée aux IPE pour le financement ordinaire des places existantes s'est montée à CHF 75'788'000, soit CHF 451'000 (0.6%) de plus qu'initialement prévu. Il est à noter que la structure des comptes des IPE est la suivante :

<u>Charges :</u>	82.8%	charges salariales et sociales
	3.2%	frais des enfants
	10.1%	frais des locaux
	3.9%	frais d'administration
<u>Recettes :</u>	23.9%	pensions encaissées des parents
	72.5%	subventions
	3.6%	produits divers, dédommagements

Financement des nouvelles places en IPE

Durant l'année civile écoulée, ce n'est pas moins de 171 places qui ont été créées.

Les subventions qui ont été versées pour assurer leurs financements ont atteint CHF 2'386'000, soit CHF 886'000 de plus que l'enveloppe initiale de CHF 1'500'000.

Structure de coordination des accueillantes familiales de jour

L'enveloppe de CHF 1'000'000 prévue pour financer l'accueil familial de jour n'a été utilisée que de manière très partielle.

L'assemblée constitutive de l'association pour l'accueil familial de jour en Ville de Genève a eu lieu courant 2013 et les premiers engagements de personnel se sont fait début 2014.

Le solde à disposition est de CHF 973'000.

Restitution de subventions ordinaires

Les IPE soumises au règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (LC 21 551) restituent, après bouclage de leurs états financiers, l'éventuel excédent de subvention perçue.

En 2013, les montants restitués ont été supérieurs aux années précédentes.

Autres organismes subventionnés

Les principaux organismes bénéficiant d'une subvention à l'enveloppe sont les suivants : FGIPE, Arabelle, Clair bois, Fondation Ensemble, Pro Juventute, Service éducatif itinérant.

-oOo-

Question 2. A quelle opération correspond exactement la perte sur débiteurs inscrite dans les comptes du Service de la petite enfance (Brochure : Comptes des services, page 76, rubrique) ?

Le montant de CHF 80'000 inscrit dans les comptes du Service de la petite enfance correspond à une facture au Fonds Intercommunal pour sa participation au projet de création de places à l'EVE Germaine Duparc (16 places à CHF 5'000 l'unité).

Le traitement de ce dossier a pris du retard à l'ACG et le montant a été inscrit en perte par erreur.

Le 9 avril 2014, cette participation a finalement été versée à la Ville dans son intégralité – après la clôture des comptes donc.

-oOo-

Question 3. Comptes du Service des écoles : à quoi correspondent les comptes 366, 434 et 436 du Service des écoles ? (Brochure : Comptes des services, page 77)

Le compte 366 est utilisé pour comptabiliser deux types d'opérations :

- les aides versées aux parents pour les camps scolaires (charges : CHF 34'556, sur un budget de CHF 30'000) ;
- le contentieux lié à des repas impayés (cuisines et restaurants scolaires) (charges : CHF 238'823, sur un budget de CHF 100'000).

La rubrique 434 représente un compte de recettes, regroupant les opérations suivantes :

	Produit	Budget	Ecart
Refacturation de la patrouille scolaire	17'319	19'000	1'681
Rétrocession de l'abonnement au télé réseau (RBS)	7'981	-	-7'981
Gratuité pour le transport des repas	270'500	-	-270'500
	298'800	19'000	276'800

Il s'agit donc :

- De la refacturation de la mise à disposition de la patrouille scolaire à l'école de Cologny ainsi qu'à l'école internationale.
- De la rétrocession des frais d'abonnements au télé réseau des logements de fonction des responsables de bâtiments scolaires, encaissés par la GIM dans les charges locatives.
- De la gratuité pour le transport des repas pour les associations de restaurants et cuisines scolaires (produit non budgété). La contrepartie (subvention en nature) est comptabilisée en charge dans le compte 365, charge qui n'était pas non plus budgétée.

Le compte 436 contient divers produits, notamment les dédommagements reçus des compagnies d'assurance à la suite de dégâts, les remboursements des frais de téléphone du personnel ainsi que les remboursements d'assurance pour perte de salaire en cas d'accident, invalidité et maternité (compte compétent).

L'écart de produits entre les comptes et le budget est de CHF 241'650. Cet écart provient pour l'essentiel - soit CHF 234'800 - de remboursements d'assurance non budgétés.

-oOo-

Question 4. Comptes du service social : à quoi correspond le compte 392 du Service social ? (Brochure : Comptes des services, page 81)

Les comptes du chapitre 39 regroupent des imputations internes, correspondant à des tâches refacturées entre les services de l'administration. A ces imputations en charges correspondent des produits dans d'autres services, comptabilisés au chapitre 49.

Dans le compte 392 du Service social figurent essentiellement :

- Les frais liés aux impressions réalisées par la Ville, ainsi que les envois de courriers pour un total de CHF 159'647, soit 57% du montant total.
- La location de matériel se monte à CHF 48'129 (17%) : il s'agit de bancs, chaises, tentes ...) pour des événements tels que "La rentrée est à nous", la "Fête du printemps" et la "Fête des voisins".
- Les autorisations d'utilisation d'espaces publiques se montent à CHF 24'881 (12%) et correspondent à des événements tels que "La rentrée est à nous" ou "Un été à Sécheron".

Compte	Libellé	Réel 2013	Budget 2013	Ecart
392110	C-CGE Imputations internes : LOM	48'129	42'000	6'129
392540	C-CGE Imputations internes: SEVE	9'005	8'700	305
392570	C-CGE Imputations internes : SEEP	33'881	9'000	24'881
392610	C-CGE Imputations internes : DAC	17'440	15'000	2'440
392620	C-CGE Imputations internes : SIS	10'367	2'000	8'367
392630	C-CGE Imputations internes : FUN	1'350		1'350
392660	C-CGE Imputations internes : CMAI	159'647	71'232	88'415
392680	C-CGE Imputations internes : VVP	27	-	27
	Total	279'846	147'932	131'914

-oOo-

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes.

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric VALLAT
Directeur

Copies : Mme Esther ALDER, Conseillère administrative
Mme Francine KOCH, Directrice adjointe du département
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité